

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

L'an deux0 mil dix-neuf, le dix-sept Octobre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yannick NISON – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr Yannick NISON - Mme Annette LECOEVVRE – Mr Claude KUBICZEK - Mme Joëlle DUFLOT – Mme Stéphanie DUSAUSOIS – Mr Andy VERDIERE - Mme Véronique WILLEMS - Mr Frédéric LARGILLIERE, adjoints – Mr Michel DELCROIX - Mr Jacques WOLFER – Mme Lydie DEBLONDE - Mme Anne LARGILLER – Mme Annie WAETERLOOS -Mr Richard DELACROIX – Mr Bruno BUEMI - Mme Natacha LHEUREUX – Mr Franck VERDIERE -Mme Catherine DERONNE – Mr Gaston AUBURSIN – Mme Carole MAYENCE – Mr Olivier LUTUN – Mme Nadine BONNET .

ETAIENT ABSENTS : Mr André DESMEDT – Mme Muriel STIEVENARD - Mr Claude DHONT – - Mr Jean-Marc MOLLET – Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mme STIEVENARD Muriel à Mme WILLEMS Véronique – Mr Jean-Marc MOLLET à Mme LHEUREUX Natacha.

**Conseillers en exercice**  
27

**Présents**  
22

**Votants**  
24

### APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 12 Septembre 2019 a été approuvé par l'assemblée délibérante dont 2 abstentions (Mme BONNET et Mr LUTUN qui n'étaient pas présents).

#### Intervenants :

*Madame DERONNE Catherine* redemande confirmation quant aux rénovations des routes et aux abaissements de trottoirs.

*Monsieur VERDIERE Andy* précise qu'il s'agit des de la résidence Havez, de la rue Anatole France et de la rue Narcisse Lesur. Des abaissements de bordures sont prévus rue Marcel Sembat, rue Pierre Crétin. Une étude a été faite au niveau de la rue Edouard Vaillant et montre un état moins dégradé, celle-ci sera faite ultérieurement. Pour ce qui est de la résidence Raymond Havez, il est prévu de refaire un tapis d'enrobé pour ne pas abîmer le fond de la chaussée, ceci sera moins onéreux que de tout refaire.

*Monsieur le Maire* précise que deux entreprises avaient répondu au marché de divers travaux de voirie. L'entreprise Carrières d'HOUDAIN a été retenue avec un montant de 67.756 € 20, l'entreprise Jean LEFEBVRE totalisant quant à elle un devis de 108.961 € 20

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par :  
**19 voix pour / 3 voix contre / 2 ne prennent pas part au vote.**

### A) Recettes de fonctionnement :

+ 260 218.22 € correspondant à l'excédent de fonctionnement de l'année N-1  
(compte 002)

### B) Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 : charges à caractère général  
(compte 6226-honoraire : 3.600 € pour indemnité jury de concours
- 0023 virement à la section d'investissement pour 256.618 € 22

### C) Recettes d'investissement :

- + 256 618.22 € alimenté par le 023 des dépenses de fonctionnement en recette d'investissement 021
- + 203 380.65 € (compte 1068)
- + 148 070 € fond de concours pour les travaux du regroupement des écoles :  
(compte 13251)
- + 300 000 € subvention département (regroupement des écoles) : compte 1323
- + 2 630 000 € : ligne d'emprunt prévu (regroupement des écoles) : compte 1641
- + **50 882.08 € restes à réaliser**

### D) Dépenses d'investissement :

- + 178 722.73 € compte 001 déficit investissement 2018
- + 9 600 € : chauffage salle des sports (8.700 €), hublot garderie (875 €) : compte 21318

- + 9 000 € : achat broyeur pour 9.854 € et autolaveuse pour 3.120 € : compte 2158
- + 7 000 € achat de tablettes école du centre : compte 2188
- + 109 088.22 € travaux de voirie compte 2315
- + 75 540 € restes à réaliser**

Intervenants :

*Monsieur AUBURSIN Gaston* informe que l'on est réuni pour voter un budget supplémentaire alors qu'il n'y a pas eu de commission des finances. La note de synthèse n'est pas assez détaillée et que l'on ne peut dans ces conditions voter le budget supplémentaire. On n'a pas d'information sur la durée, le taux et à qui on emprunte ?

*Madame DERONNE Catherine* a remis à l'assemblée délibérante ainsi qu'au public présent dans la salle, avant le début de séance, un courrier au nom de Monsieur DESMEDT André – Adjoint aux finances, absent ce jour, formulant qu'il n'a pu préparer le budget par faute de retours d'éléments et partage l'avis de Monsieur AUBURSIN.

*Monsieur VERDIERE Andy* précise que l'on vote ici une ligne au budget et non l'emprunt total.

*Monsieur le Maire* après concertation auprès de l'assemblée délibérante qui, par 17 voix pour et 7 voix contre, poursuit la séance et expose la présentation du budget. Il précise également que concernant le projet de l'école, on emprunte la totalité et on rembourse les emprunts avec une partie des ventes (à savoir l'école de Grand bray, l'école de Cataine et la PMI).

*Madame DERONNE* demande des informations complémentaires sur les dépenses d'investissement.

*Monsieur VERDIERE Andy* informe l'assemblée que l'on pourrait prévoir de l'enrobé au Monument aux morts qui faciliterait l'entretien du site.

*Madame DERONNE* demande suite à l'achat de 25 tablettes pour l'école primaire du Centre, si celles-ci sont fonctionnelles. *Madame WILLEMS* précise que cela est en cours, qu'il y a lieu de finaliser la connexion wifi avec le chariot nomade

**SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS  
DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE ET DE SA CONTRIBUTION  
AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
Vu la loi n° 2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu la délibération n° 414/15 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 19 Octobre 2015 relative à la politique de solidarité communautaire et à contribution de la CAPH en soutien de l'investissement local par la mise en place d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la loi n° 2004-809 susvisée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter de la CAPH l'attribution de fonds de concours pour les opérations d'investissement suivantes : Regroupement des écoles

Le plan de financement des différentes opérations sont annexés à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50 % de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations citées ci-dessus et autorise à l'unanimité le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES PRINCIPALES

Monsieur le Maire donne lecture de la motion pour le maintien des trésoreries principales :

« Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé durant l'été une profonde réorganisation des finances publiques qui pourrait déboucher sur la fermeture de 989 trésoreries et centres des finances publiques.

Pour le seul arrondissement de Valenciennes, 7 trésoreries sont menacées, celles d'ANZIN – BOUCHAIN – CONDE SUR ESCAUT – DOUCHY LES MINES – ST AMAND LES EAUX – TRITH ST LEGER et VALENCIENNES.

La fermeture de ces lieux d'accueil pour notre population comme pour nos entreprises, entraînerait un nouveau recul du service public. Nous avons besoin de proximité, d'agents qualifiés et de confidentialité pour répondre à toutes les questions liées aux impôts.

Le 1<sup>er</sup> Ministre vient d'annoncer, sous la pression des maires ruraux, que le dialogue serait prolongé jusqu'en 2020 et qu'aucune fermeture n'interviendrait sans l'accord du maire. Il propose également de remplacer les trésoreries municipales en les transférant dans les mairies, dans les bureaux de tabac ou dans des maisons de services publics.

Pour notre part, nous voulons réaffirmer ici notre attachement à la présence des trésoreries municipales dans les villes du valenciennois, avec des effectifs, des horaires d'ouvertures adaptés pour répondre aux demandes de nos habitants et du monde économique, dans des délais qui doivent rester courts.

De même, le contrôle de la gestion municipale doit rester de la compétence des trésoreries municipales, d'un agent de l'Etat indépendant de la commune et non pas être transféré à un agent payé par la commune. Une telle décision reviendrait à demander à un Maire de payer celui le contrôle ! »

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'HASNON demande, à l'unanimité, le maintien des trésoreries municipales et s'oppose à tout projet de fermeture dans l'arrondissement de Valenciennes. Il rappelle également que le service public fiscal relève de la responsabilité de l'Etat et que celui-ci doit être assuré par des agents du Trésor Public payé par l'Etat.

#### CONSTITUTION DE SERVITUDE POUR LA PARCELLE AE 215

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'un acte concernant la constitution d'une servitude sur la parcelle AE 215 (allée des aubépines) avec ENEDIS suite à l'implantation de câbles électriques aériens sur une longueur totale de 13 m pour renforcement des réseaux. Il informe également l'assemblée que la convention de servitude est faite à titre gratuit et que les faits, droits et honoraires des présentes de leurs suites seront supportés par ENEDIS qui s'y oblige expressément.

Le Conseil Municipal, après lecture de l'acte, donne à l'unanimité un avis favorable à la constitution de servitude sur la parcelle AE 215 et autorise le maire à signer les documents.

#### CLSH 2019 : BILAN DU CENTRE DE LOISIRS ET DE LA COLONIE

Madame Stéphanie DUSAUSSOIS – Adjointe à la jeunesse et centre de loisirs expose le bilan du centre de loisirs de juillet 2019 et le séjour en colonie à Serre Chevalier :

Directeur : DENZ Thomas

Directeur Adjoint : LARGILLIERE Timothée (Animateur sportif)

22 Animateurs + 3 aide-animateurs

Nombre d'enfants accueillis :

1<sup>ère</sup> semaine : 215

2<sup>ème</sup> semaine : 211

3<sup>ème</sup> semaine : 193

4<sup>ème</sup> semaine : 160

*Activités :*

Les enfants ont bénéficié d'activités sportives par le biais du Département du Nord à savoir

- Eveil sportif - Athlétisme – Foot us -

Au programme également : piscine (1 fois/semaine), acrobbranche et laser game (CAPH) – découverte de l'équitation sur le site (poney) pour les petits. Campings pour tous les âges (les petits à la salle des sports, les grands au parc animalier. Sortie à la ferme pédagogique à Rieulay (Découverte de chèvres) - Bowling (6 ans et +), cinéma, caval'kids, bubble foot – Théâtre :

*Enquête au potager - Pêche à l'étang d'Hasnon - activités manuelles et sportives. Pique-nique une fois par semaine et par groupe – Semaine d'initiation aux premiers secours.*

Colonie à SERRE CHEVALIER (05) Du 21 AU 26 Juillet 2019

Animateurs : DENZ Thomas – GAMELIN Helline – DERONNE Modeste

26 enfants sont partis en colonie. Les activités réalisées sur le site de Serre Chevalier sont : accro-branches, randonnée, piscine, jeux de société, spectacles, volley, ping-pong, mini-foot.

**BILAN FINANCIER CLSH 2019**

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant</b>
CANTINE+PAIN	13 038,65	Subv.CAF 2018	15.360, 13
ACTIVITES	8 144,98	Participations usagers	31.922, 90
COLONIE	14 560,00		
FRAIS DE PERSONNEL MONOS	32 899,40	Subv. Commune	32.519, 95
FRAIS DE PERSONNEL TITULAIRES	7 169, 89		
FRAIS DE PERSONNEL AGENT OCCASIONNEL	1 990,06		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>79 802,98</b>	<b>Total Produits</b>	<b>79 802,98</b>

<b>COLONIE SERRE CHEVALIER (05)</b>	<b>Prix de journée</b>	<b>Prix pour le séjour (5 jrs)</b>	<b>Prix pour 26 enfants</b>
Pension complète et activités	57,00	285,00	7 410,10
Budget Mairie			6 500,00
Participation des familles		220,00	13 910,00

*Intervenant:* Mr AUBURSIN fait remarquer que le centre de loisirs est à l'équilibre grâce à l'argent alloué par la Mairie et à une bonne gestion du Directeur.

## DOSSIER SUR TABLE : BAUX DE CHASSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de bail de location des droits de chasse, qui jusqu'à ce jour, sont détenus par la Société de chasse communale. La superficie des terres communales sur HASNON s'élève à 35 ha 66 a 71 ca et sur MILLONFOSSE à 10 ha 98 a 85 ca (le marais bart).

La Commune d'HASNON totalise 4 sociétés de chasse :

- La société de chasse d'HASNON (Président : TONON Bertrand)
- La société de chasse « des amis chasseurs », (Président : BOULOGNE René)
- Le groupe cynégétique n°1 d'HASNON (Président : LECONTE Christophe)
- Les busettes (Président : Géry SMITH).

Une rencontre a été organisée avec les représentants de ces 4 sociétés et après concertation et en accord avec les 4 sociétés, la répartition proposée est la suivante :

- La Société de chasse d'HASNON : 17 ha 66 a 12 ca + 10 ha 98 a 85 ca (marais bart)
- Les Amis chasseurs : 10 ha 7 a 11 ca
- Le groupe cynégétique n° 1 d'HASNON : 7 ha 43 ca 61 ca
- Les busettes : 49 a 87 ca

Monsieur le Maire propose le prix de la location à 5 € l'hectare. La durée du bail sera de 3, 6 ou 9 années au gré du preneur, tous frais en résultant seront à la charge du preneur. Le bail de location des droits de chasse prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2020**.

Après délibération, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable au renouvellement des baux de chasse au prix de 5 € l'hectare ainsi qu'à la répartition suivante des parcelles :

- La Société de chasse d'HASNON : 17 ha 66 a 12 ca + 10 ha 98 a 85 ca (marais bart)
- Les Amis chasseurs : 10 ha 7 a 11 ca
- Le groupe cynégétique n° 1 d'HASNON : 7 ha 43 ca 61 ca
- Les busettes : 49 a 87 ca

## QUESTIONS DIVERSES DU GROUPE « AGIR ENSEMBLE AUTREMENT »

*1° Les futurs logements hasnonais seront-ils aménagés avec un éclairage basse consommation et soucieux de l'environnement (pollution lumineuse) ?*

Mr le Maire précise que tout est prévu en basse consommation et fait passer à l'assemblée délibérante une attestation du Maître d'ouvrage de la Société PROTERAM ainsi que la fiche technique du type d'éclairage prévu.

*2° Etes-vous en contact avec les institutions compétentes (département/état ?) pour réduire des dépôts sauvages à l'entrée et sortie d'autoroute qui nuisent au cadre vie et à l'environnement ?*

Monsieur le Maire déplore également ces dépôts sauvages aux entrées et sorties d'autoroute qui nous incombent. Nous avons procédé cet été à un nettoyage. Il est désolant de constater ce manque d'incivilité. La meilleure solution est d'éduquer les enfants à respecter l'environnement. Nous avons également les éco-gardes qui patrouillent sur la commune et nous informent régulièrement par le biais de constats.



# ANNEXE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

## RECETTES FONCTIONNEMENT

	Nature	BS 2019
BP 2019		2 656 823,00
002 RESULTAT REPORT		260 218,22
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 917 041,22</b>

## DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Nature	BS 2019
BP 2019		2 656 823,00
CHAPITRE 11		3 600,00
6226 Honoraire		3 600,00
0023 Virement à la section d'investissement		256 618,22
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 917 041,22</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Nature	BS 2019
BP 2019		823 973,00
021 Excédents de Fonctionnements Capitalisés		256 618,22
CHAPITRE 10		203 380,65
1068 Excédents de Fonctionnements Capitalisés		203 380,65
CHAPITRE 13		448 070,00
13251 subvention équip-grouper de collectivités		148 070,00
1323 Département		300 000,00
CHAPITRE 16		2 630 000,00
1641 emprunt		2 630 000,00
RESTE A REALISER		50 882,08
1321 subvention d'équipement dge		22 570,92
1323 Département		16 599,00
13251 subvention équipement		6 712,16
1384 Autres subventions d'investissement-communes		5 000,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>4 412 923,95</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Nature	BS 2019
BP 2019		823 973,00
001 déficit investissement report		178 722,73
CHAPITRE 21		3 225 600,00
2313 Construction		3 200 000,00
21318 Autres bâtiments publics		9 600,00
2158 Autres install matériels et outil techniq		9 000,00
2183 Matériel de bureau et matériel informatique		7 000,00
CHAPITRE 23		109 088,22
2315 Travaux voiries et trottoirs		109 088,22
RESTE A REALISER		75 540,00
2031 Frais d'études		56 760,00
21316 Equipement du cimetiere		18 780,00
	<b>Total Dépenses</b>	<b>4 412 923,95</b>



**COMMUNE DE HASNON**

Politique de Solidarité Communautaire

PLAN DE FINANCEMENT

OPERATION D'INVESTISSEMENT : TRAVAUX REGROUPEMENT DES ECOLES

DEPENSES		RECETTES	
Coût du projet HT	2 670 000,00 €	Subvention	-
		Subvention	-
		Subvention	-
TVA (20 %)	534 000,00 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	525 584,16 €
		Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - FCTVA)	2 678 415,84 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 204 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 204 000,00 €</b>

Fonds de concours maximum pouvant être attribué par la CAPH (maximum 50 % de l'autofinancement) = 1 339 207,92 €

Montant du ou des fonds de concours déjà attribué par la CAPH sur cette opération = - €

Montant maximum du fonds de concours pouvant être obtenu sur cette opération = SOLDE FDC 148 070,00 €

Fait à Hasnon, le 17.10.2019

Le Maire


